L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. — NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 27 SEPTEMBRE 1876. — 50me Année.

DUFOUR & LIMET, PROPRIETAIRES-EDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS.
MERCREDI MATIN, 27 SEPTEMBRE.

Candidatures démocratiques 1876

POUR PRESIDENT DES ÉTATS-UNIS,
SAMUEL J. TILDEN,
DE NEW-YORK.

POUR VICE-PRESIDENT,
THOS. A. HENDRICKS,
DE L'INDIANA.

POUR GOUVERNEUR DE LA LOUISIANE,
GÉNÉRAL FRANK T. NICHOLLS,
D'ASSOMPTION.

POUR LIEUTENANT GOUVERNEUR,
HONORABLE L. A. WILTZ,
D'ORLÉANS.

POUR AVOCAT-GÉNÉRAL,
H. N. OGDEN,
D'ORLÉANS.

POUR SECRÉTAIRE D'ÉTAT,
W. A. STRONG,
DE WINN.

POUR AUDITEUR,
ALLEN JUMEL,
D'IBERVILLE.

POUR SURINTENDANT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE,
R. M. LUSHER,
D'ORLÉANS.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Par Placide J. Spear, au No 44 rue Royale—grand assortiment de meubles.

Par O. Valeton, 155 rue Thalie, entre Camp et Magasins—un lot de meubles.

Par Vincent & Co. aux Nos 62 et 64 de la rue Douane—bottes, souliers et brodequins.

SPECTACLES.

Mercredi 27 septembre 1876.
ACADÉMIE DE MUSIQUE—A midi et le soir. Le célèbre Herrmann.

L'organisation démocratique à la Nouvelle-Orléans

Nous espérons pour l'honneur du parti démocrate conservateur à la Nouvelle-Orléans qu'il ne se représentera plus une occasion où le président d'un comité sur la vérification des pouvoirs des délégués à une convention de paroisse, se croira dans la nécessité de tenir le langage sévère que nous reproduisons ci-dessous et qui est tiré de la conclusion de son rapport.

En terminant, Mr le président et MM. les membres de la Convention, nous vous ferons respectueusement observer que la question posée devant les habitants de cette paroisse n'est rien moins qu'une direction convenable à donner à nos élections primaires. Il nous semble que le peuple demande une seule chose—c'est qu'il n'y ait pas de luttes honteuses à propos de places d'argent, mais qu'on reste fidèle aux principes sur lesquels repose notre gouvernement—principes dont l'existence et la conservation peuvent seules rendre notre gouvernement heureux et prospère.

Votre comité a le regret de déclarer, que les élections primaires qui ont eu lieu récemment ont été telles dans quelques wards de la ville que les citoyens honnêtes ne sauraient s'empêcher de les condamner; que l'enquête a démontré que si ceux qui sont chargés d'administrer la paroisse n'ont pas recours à un système organisé dans le but de contrôler la politique des différents wards, on sera témoin des mêmes scènes aux prochaines conventions.

Les événements de chaque jour indiquent de plus en plus la nécessité d'une mesure de ce genre; ils éveillent un sentiment public qui, tôt ou tard, imposera une réforme dans les élections primaires malgré les moyens arbitraires qu'emploient les chercheurs de places et les meneurs. Nous nous proposons donc de soumettre à la convention, avant qu'elle s'ajourne, des règlements convenables pour les élections primaires de la paroisse.

Il est pénible de songer que de pareilles déclarations n'ont été que trop justifiées et qu'avant même que le radicalisme en Louisiane ait été définitivement vaincu, l'organisation démocratique dans la paroisse d'Orléans, ait donné le déplorable spectacle de dissensions et de troubles qui ont dû réjouir le cœur des ennemis de notre malheureux Etat.

Cependant, nous devons nous féliciter de ce que, grâce au zèle et à l'énergie des bons citoyens, ceux-ci aient obtenu dans la convention une représentation suffisante pour empêcher les mauvais éléments de la contrôler entièrement.

Tandis que le rapport de la minorité n'a pas hésité à flétrir la fraude et l'intimidation partout où elles ont été employées, le rapport de la majorité a proposé un compromis dans l'intérêt—bien ou mal compris—de l'harmonie; mais il n'en a pas moins fait ressortir la nécessité d'adopter des mesures pour empêcher le retour des scandales signalés.

La proposition qui termine le rapport est précisément conforme à la suggestion que nous avions faite nous-même dans notre article de dimanche. La Convention ne saurait prendre trop de précautions pour éviter que des factions sans scrupules puissent recourir à des procédés de fraude et d'intimidation qui aboutiraient certainement à une rupture dans le grand parti démocrate conservateur.

Mais les règlements qu'adoptera la Convention, si stricts et si sévères qu'ils puissent être, ne suffiront pas. Il faudra, en outre, que la prochaine législature s'attaque à la cause qui est la source même des abus et des fraudes. L'abolition des sinécures, la suppression des gros émoluments, la réduction des salaires et la diminution du nombre des places électives, telles sont les mesures qui, seules, pourront débarrasser les élections locales d'une compétition éhontée pour les emplois.

Nous avons démontré aussi récemment, la nécessité de séparer les élections municipales des élections congressionnelles et d'Etat, nous reviendrons sur ces divers sujets à l'approche de la session législative.

Malheureusement, nous craignons que par la faiblesse qu'a montrée la majorité du comité en compromettant avec les fraudeurs ou en leur donnant raison dans certains wards, la délégation de la ville à la législature ne soit pas généralement favorable aux réformes et que quelques-uns de ses membres ne soient disposés à soutenir les intérêts de ceux qui auront été élus aux grosses places lucratives.

Il nous faudra donc compter sur la représentation des paroisses pour aider la métropole à se purifier. L'intérêt de l'Etat tout entier y est engagé et nous espérons encore que la réforme finira par triompher et des résistances que lui oppose le radicalisme aux abois et des obstacles qu'elle rencontre au sein même de l'organisation démocratique.

TENTATIVE D'EMPOISONNEMENT SUR UNE DAME.—Samedi dernier à Paintcourtville, madame Dugas, femme de l'estimable représentant de la paroisse Assomption, E. F. X. Dugas, en goûtant une tasse de lait qu'elle servait un jeune domestique de couleur de 14 ans, s'aperçut que le lait avait un goût désagréable et suspect. Un examen fit découvrir que le lait contenait de la strychnine. Le jeune garçon a été arrêté et conduit à Napoléonville.

HERMANN.—Au marché aux fruits, il a tordu le cou à un pigeon et a rendu la vie au pigeon, sur l'étal aux fruits de Michel.

A LOUER.—On verra dans nos annonces que le magasin de la rue du Canal No 69, est à louer. Ce magasin est tout près de la Douane, dans l'endroit le plus connu de la ville et le plus favorable pour les affaires. S'adresser rue d'Orléans 114.

Les choix de la Convention de paroisse.

Nous réservant d'apprécier plus mûrement l'ensemble des choix faits par la Convention démocrate de paroisse, nous résumerons brièvement ici notre première impression.

Il y a, comme il fallait s'y attendre, après ce qui s'est passé, de bons et de mauvais choix et d'autres simplement passables.

En ce qui concerne l'administration municipale, nous avons lieu de nous féliciter du fait que la Convention a choisi un bon candidat pour les fonctions de maire et une majorité de bons administrateurs.

L'honorable maire actuel, M. Leeds, ayant refusé de se laisser porter candidat, nous n'avions pas hésité à soutenir M. Pilsbury comme le plus capable de tous les candidats proposés. Il a été nommé par acclamation.

La nomination de M. J. C. Denis comme administrateur des finances, celle de M. Brown renommé pour le département des comptes, celle de M. D. E. Edwards pour les waterworks, et celle de M. Cavanac, choisi pour administrateur du commerce, donneront généralement satisfaction. Ces quatre honorables citoyens soutiendront certainement M. Pilsbury dans ses plans pour tirer la ville de ses embarras financiers sans augmenter les charges des contribuables.

Nous regrettons que M. Bouny n'ait pas été renommé administrateur des assessements, mais nous n'avons encore aucun renseignement sur M. Rangsdorff qui lui a été préféré.

Le département des améliorations a été donné à M. McCaffrey; nous ne savons de lui qu'une chose, c'est qu'il était patronné par la faction Visard, opposée dans le troisième ward à la faction Finnerty. M. Burke a été battu de 5 voix seulement, et il eût été probablement élu si les délégués contestants du 5me ward eussent été admis même avec un demi-vote, car les onze délégués de ce ward (faction Workingmen et Youngmen) ont voté comme un seul homme pour McCaffrey.

Le département de la police a été donné à M. Robert Diamond, ex-chef de police il y a quelques années, chef de la faction dite des "short hairs" du second ward. Ce département est peu important et disparaîtra sans doute, si on rend le contrôle de la police à la ville.

Somme toute, l'administration municipale est donc plus satisfaisante que nous n'osions l'espérer.

Pour la magistrature nous avons aussi un peu plus qu'une demi satisfaction. Nous avons à nous féliciter de la réélection des juges Abell, Tissot et Saucier et de la nomination du juge Monroe, mais nous regrettons l'échec du juge Bonner sur lequel M. W. T. Houston l'a emporté, et celui de M. Rightor auquel a été préféré M. Walter H. Rogers.

Aucun candidat n'était recommandé par le barreau pour la place de juge de la Cour Supérieure de District; M. Bryant l'a emporté sur MM. Cooley et Walsh; nous n'avons pas de renseignements suffisants pour parler aujourd'hui de M. Bryant.

Pour la Cour criminelle supérieure, M. T. G. Hunt était le candidat recommandé par le barreau, mais cinq ou six candidats étaient présentés. M. Wm R. Whitaker l'a emporté. Nous croyons qu'il fera un excellent juge criminel.

Les autres nominations n'ont qu'une importance secondaire pour la masse du public. Nous nous contentons de dire que M. Thos. H. Hardy l'a emporté pour la place de shérif civil sur ses concurrents et que le fameux Fitzpatrick de la faction Finnerty du troisième ward a été battu pour shérif criminel par M. James D. Houston.

Les greffiers des cours sont MM. James O'Neil, John Herbert, B. Armbruster, John Curry, Thos. Duffy, J. B. Guillotte, C. Taylor Gauche et Eugène May. Nous félicitons M. Guillotte qui est un excellent démocrate de sa nomination; presque tous les autres nous sont inconnus.

UNE PETITE FÊTE AU PICAYUNE.—Les bureaux du *Picayune* ont été hier le théâtre d'une intéressante petite fête de famille. M. Geo. Nicholson, l'un des propriétaires du journal, a offert au nom des propriétaires et attachés de l'établissement une fort belle montre en or à M. Geo. W. Lloyd, directeur politique du *Picayune*, à l'occasion de son cinquantième anniversaire. M. Nicholson a également offert à M. Lloyd, au nom de Mme Vve Holbrook, une chaîne d'or qui avait appartenu au mari de cette dernière, l'un des fondateurs du *Picayune*. Ces deux présentations ont été suivies d'un échange de compliments. Le professeur Dimitry, M. Walker, le col. Smith et autres ont prononcé quelques paroles appropriées à la circonstance et la soirée s'est passée au milieu d'effusions cordiales. Nous ajoutons nos compliments à ceux qu'a reçus dans cette occasion notre estimable confrère, M. Lloyd.

LES CONSOLIDÉS DE L'ETAT.

La déclaration suivante, adressée par Mr. Kellogg au *Picayune*, étant de nature à rassurer les créanciers de l'Etat, particulièrement les capitalistes qui ont des bons consolidés, en dissipant tous les doutes sur le paiement de l'intérêt semestriel de janvier prochain, nous nous faisons un devoir de la reproduire. La déclaration, d'ailleurs, est bonne à citer et nous en prenons acte.

Département de l'Exécutif, Etat de la Louisiane,
Nouvelle-Orléans, 25 septembre 1876.

A l'Editeur du *Picayune* :

Monsieur.—Je vois avec regret que le *Picayune* d'hier, sous le titre de "Consolidés d'Etat," "Intérêt de la dette d'Etat," &c., donne publicité à des nouvelles dont la fausseté est chaque point essentiel lui eût apparu s'il eût demandé des renseignements aux officiers ministériels compétents.

Aucun argent n'a été détourné de fonds général pour payer l'intérêt de juillet de nos consolidés d'Etat. Il n'y a eu aucun détournement d'aucun fonds général ou spécial pour aucun objet que ce soit. Toutes les personnes versées dans les finances d'Etat savent qu'une telle diversion serait impossible sans être promptement connue. L'argent reçu au trésor pour le fonds général est absorbé tout aussitôt par le payement des mandats qui sont dûs. Une tentative d'empiéter sur les trois autres fonds savoir: les fonds de levée, de la maison d'Etat et des écoles, serait accueillie par les clameurs des personnes intéressées sans qu'il fût possible de s'y méprendre.

Le fonds d'intérêt est intact et je ne vois aucune raison de douter que l'Etat ne puisse avoir en dépôt une somme suffisante pour payer l'intérêt de janvier des consolidés aussitôt qu'il sera échu.

Les bruits semblables à ceux qui ont été mentionnés par le *Picayune* ont été mis en circulation depuis quelques mois par un petit ring de courtiers spéculateurs en cette ville dans le but de faire baisser les consolidés d'Etat. Assez longtemps que ces fabrications sont restées dans le cercle où elles étaient nées, il n'y a eu aucun grand mal. Mais quand le *Picayune* en les reproduisant, sans information préalable, leur donne une circulation là où le caractère et la position sociale des personnes qui les répandent sont inconnus, un tort grave est causé au crédit de l'Etat. Je vous demande, en conséquence, de rendre publique cette contradiction officielle.

Très respectueusement,
WM. P. KELLOGG.

EGLISE SAINTE-MARIE A RACELAND—BAYOU LAFOURCHE.—Les travaux de fondation de la nouvelle église Ste-Marie, Raceland, étant à peu près terminés, la bénédiction de la première pierre sera faite solennellement Dimanche, 8 octobre, à 11 heures et demie A. M., par Sa Grandeur Monseigneur C. M. Dubuis, évêque de Galveston.

Ce même jour, et la veille, samedi, 7 octobre, une foire sera donnée au profit de l'église, avec accompagnement de concert, représentations dramatiques et autres amusements variés. [illegible]

HERMANN.—Dans le [illegible] marché, il a acheté une douzaine d'œufs à 30 cents et a fait casser les œufs par un [illegible] qui a trouvé dans chacun 1 piastre en or.

HERMANN.—A l'étal du marché aux légumes, tenu par miss Cummings, il a cassé quelques œufs et a trouvé $5 dans chaque œuf.

La Convention de Paroisse.

La Convention a été appelée à l'ordre, hier à midi et demi, par le président O'Brien qui a annoncé une communication du barreau. Sur motion de M. Bell, les portes donnant accès aux galeries ont été ouvertes au public et la foule qui assiégeait les portes s'est précipitée à l'intérieur et a occupé toutes les places disponibles.

Le comité du barreau ayant été admis, M. Finney, le président, a donné connaissance à la Convention des résolutions et des recommandations du barreau déjà connues.

M. Gill, du sixième ward, a présenté une résolution relative au paiement des contributions des candidats et pour la nomination d'un comité pour remplir les vacances.

Sur motion, tous les candidats ont été requis de quitter la salle, et on a procédé aux nominations, en commençant par le maire et les administrateurs.

M. Duffenhoffer a proposé pour maire M. E. Pillsbury. Le nom de M. I. W. Patton, mis en avant, a été retiré, et M. Pillsbury a été nommé par acclamation.

Le secrétaire a donné lecture de l'engagement de M. Pillsbury.

Pour administrateur des améliorations, les noms de E. A. Burke et de John McCaffrey ont été proposés et le vote a donné le résultat suivant: McCaffrey, 69, Burke, 65. La nomination de McCaffrey a été ensuite déclarée unanime.

Pour administrateur des assessements les noms suivants ont été proposés: John E. Rangsdorff, Peter Keiser, J. B. Walton, P. L. Spooney, W. P. Freret, Geo. W. Lee, Léonce Bouny, Ch. Kummel.

Le premier scrutin a donné le résultat suivant: Bouny 41 1/2, Rangsdorff 38 1/2, Keiser 18, Charles Kummel 17, Walton 16, Freret 3, Lee 0.

Sur motion les trois derniers noms ont été retirés. Le second tour de scrutin a donné pour résultat: Rangsdorff 88 1/2, Bouny 22, Kummel 8 1/2, Keiser 8, Walton 7. Rangsdorff a été déclaré élu.

Pour administrateur de finances on a proposé MM. J. C. Denis, P. J. Cockburn et Samuel M. Todd. Au premier tour M. Denis a obtenu 124 1/2, Cockburn 8 et Todd 1 1/2. La nomination de M. Denis a été rendue unanime.

M. J. G. Brown a été nommé par acclamation pour administrateur des comptes publics.

Pour administrateur de police le vote a été comme suit: R. E. Diamond 89 1/2, W. L. Owen 22 1/2, Frank Carroll 9, Hinman 8, O'Donnell 4 et Hanley 1.

Pour administrateur du commerce, le vote a été: Chas. Cavanac, 94 1/2, Jos. Sweeney, 17, W. R. Clark, 20 1/2, Geo. H. Lord, 2.

Pour administrateur des waterworks, M. James B. Edwards a eu 81 voix contre 53 données à John H. McCann.

Pour le juge de la Première Cour de District, deux noms sont proposés, Alphonse Canonge et Edmond Abell, le titulaire actuel. Le nom de Mr. Canonge ayant été retiré, le juge Abell est nommé par acclamation.

Pour le juge de la Seconde Cour de District deux noms sont proposés, Mr. A. J. Villeré et le juge A. L. Tissot, le titulaire actuel.

Au premier tour de scrutin, le juge Tissot obtient soixante-dix votes et demi et Mr. Villeré soixante-trois votes et demi. Le juge Tissot est déclaré élu à l'unanimité.

Pour la Troisième Cour de District, trois candidats sont proposés, Mr Frank A. Monroe, Geo. R. Lemonnier et J. D. Coleman. Les deux derniers ayant été retirés, Mr Monroe est nommé par acclamation.

Pour le juge de la Quatrième Cour de District, deux candidats sont proposés: W. T. Houston et J. W. Bonner.

Au premier tour de scrutin, Mr W. T. Houston a obtenu cent dix-huit votes et Mr Bonner seize. Mr Houston est déclaré élu à l'unanimité.

Pour le juge de la Cinquième Cour de District, trois candidats sont proposés, messieurs Walter H. Rogers, E. North Cullom et N. H. Rightor.

Au premier tour de scrutin, M. Rogers obtient quatre-vingts-dix votes, M. Rightor trente-sept et M. Cullom sept.

M. Rogers est déclaré élu à l'unanimité.

Pour le juge de la Sixième Cour de District deux noms sont proposés, W. J. J. Smith et le juge Arthur Saucier, le titulaire actuel.

Le nom de M. Smith, ayant été retiré, le juge Saucier est nommé par acclamation.

Pour le juge de la Cour Supérieure de District trois candidats sont proposés: messieurs D. B. Bryant, Thos. J. Cooley et H. H. Walsh.

Au premier tour de scrutin, Mr Bryant obtient cent six votes, Mr. Cooley vingt-deux et Mr. Walsh six.

Mr. Bryant est déclaré élu à l'unanimité.

Pour le juge de la Cour Supérieure Criminelle, cinq candidats sont proposés: Messieurs Wm. R. Whittaker, C. H. Luzenberg, Tobias Gibson, Sam. R. Walker, T. G. Hunt.

Au premier tour de scrutin Mr. Whittaker obtient quatre-vingt-un votes, Mr. Luzenberg onze et demi, Mr. Gibson dix neuf et demi, Mr. Walker neuf et Mr. Hunt treize.

Mr. Whittaker est déclaré élu à l'unanimité.

GREFFIERS DE COUR.

Pour le greffier de la première cour de district, douze candidats sont proposés: P. Wharton Collens, Jno. G. Koepfer, Thomas G. Rapier, Thomas Tagnoni, James O'Neil, J. B. Faget, Peter G aiva, Louis Powers, E. Desionde, Frank Wheaton, F. M. Adams et P. Graybir.

Au premier tour de scrutin Mr. James O'Neil ayant reçu plus des deux tiers des votes est déclaré élu à l'unanimité.

Pour le greffier de la seconde cour de district les candidats suivants sont proposés: John Herbert, John Holmes et Jules Vienne.

Au premier tour de scrutin, M. Herbert obtient 91 votes, M. Holmes, 29 et M. Vienne, 14.

Pour le greffier de la Troisième Cour de District, les candidats suivants sont proposés: L. A. Richards, A. J. Bock, Frank Herron, F. J. Sullivan, J. C. Golding, Ed. Ryan, Emile Hilburn, Wm. Pierce, Chas. P. de Kuentas, B. Armbruster, John Davey et Louis Mastier.

Il y a eu deux tours de scrutin et M. Armbruster est déclaré élu à l'unanimité.

Pour le greffier de la quatrième cour de district les candidats suivants sont proposés: John Curry, M. C. Rogers, C. C. Flannagan, W. R. Marks, Gaston Bonnafon, A. Lynch, P. W. Hebrard, J. B. Casey et O. M. Tennyson.

Au troisième tour de scrutin Mr. Curry est déclaré élu par acclamation.

Pour le greffier de la cinquième cour de district les candidats suivants sont proposés: E. T. Manning, Thos. Duffy, Geo. B. Logan, Geo. W. O'Brien, A. H. Pons, F. Curley, Charles Rammel.

Au premier tour de scrutin Mr Duffy ayant obtenu soixante-neuf votes est déclaré élu à l'unanimité.

Pour le greffier de la Sixième Cour de District, les candidats suivants sont proposés:

J. B. Guillotte, J. J. O'Brien, Geo. G. Lawrence, C. S. Boarman, M. McNamara, Stephen O'Leary, Jas. Nugent et F. Charleville.

Au premier tour de scrutin Mr. Guillotte ayant obtenu quatre-vingt-six votes et demi est déclaré élu à l'unanimité.

Pour le greffier de la Cour Supérieure de District plusieurs candidats sont proposés, mais Mr. C. Taylor Gauche obtient une si forte majorité au premier tour de scrutin, qu'il est déclaré élu à l'unanimité.

Pour le greffier de la Cour Supérieure Criminelle, Mr. Eugène May est également déclaré élu à l'unanimité.

SHÉRIF CRIMINEL.

Pour le shérif des Cours criminelles plusieurs candidats sont proposés, entr'autres messieurs Guillotte, John Fitzpatrick et James D. Houston.

Ce dernier ayant obtenu une forte majorité est déclaré élu à l'unanimité.

SHÉRIF CIVIL.

Pour le shérif des Cours civiles quatre candidats sont proposés, messieurs Rareshide, Fagan, J. B. Alcée Gauthreaux et Thos. H. Handy.

Après le premier tour de scrutin, messieurs Rareshide et Gauthreaux s'étant retirés, il ne reste plus que messieurs Fagan et Handy.

Ce dernier, ayant obtenu la majorité est déclaré élu à l'unanimité.

AVOCAT DE DISTRICT.

Pour la place d'avocat de district plusieurs candidats sont proposés, M. J. J. Finney, ayant obtenu plus de la moitié des votes au premier tour de scrutin est déclaré élu à l'unanimité.

Après cette nomination, la convention s'ajourne au lendemain à midi.

[illegible]

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Mort de ses brûlures.

Mme Dowling, qui avait été si grièvement atteinte lundi soir, par une explosion d'huile de charbon, est morte de ses brûlures mardi dans la matinée. Mme Dowling était veuve et demeurait rue Chippewa No [illegible]. Elle laisse plusieurs enfants qui n'avaient qu'elle pour soutien.

Cour de Commissaire Southworth.

Beaucoup de prévenus pour fraude d'enregistrement, mais presque autant de renvois.

Le juge Southworth avait à prononcer sur 10 affaires hier matin, Julius Ray, C. Strose, John Lole, Francis Lole, Chas. Henry, Léon Simmons, pour enregistrement frauduleux. Tous ont été mis hors de cour, excepté Lole. Antony Brucker, pour faux papiers de naturalisation, a été mis sous caution, et comparaîtra devant la Cour des Etats-Unis. [illegible] ont été lancés contre Pat King et Joe. Pascal, pour avoir présenté de faux certificats de citoyenneté. Ils ont été traduits devant la cour et ont été relâchés sur caution. L'affaire de Gray, accusé d'enregistrement frauduleux, a été appelée et renvoyée à mercredi, aujourd'hui.

TEMPERATURE.—26 Sept. 1876.
Thermomètre de C. DUHAMEL, opticien

	Fahrenheit.	Centigrade.
8 du matin	77	25
Midi	90	32
3 P. M.	93	34
6 P. M.	88	31

AVIS! AVIS! AVIS!—Ayez soin de ne pas acheter de l'alcohol réduit pour du *Whisky Magnolia* de S. N. Pike. Examinez attentivement la tête du baril sur lequel se trouve le timbre du gouvernement et assurez-vous que le nom des fabricants—*W. W. Johnson & Co.* de Cincinnati, Ohio,—sont imprimés dans le timbre et sur la tête du baril. C'est le seul véritable *Magnolia de Pike* qui se vend sur le marché de la Nouvelle-Orléans, depuis plus de vingt-cinq ans.

HERMANN.—Au marché du Bazar, l'étal de Paul, marchand de légumes, est tenu par un homme de couleur nommé Gaston. Hermann lui a demandé combien il vendait un panier de tomates—50 cents, répondit-il. Il en coupa environ une demi-douzaine et sortit 1 piastre dans chaque tomate.

UN APPEL DE FONDS POUR LA LIBERTÉ.—Nous lisons dans le *Sun*:

Des souscriptions devraient être ouvertes sans délai en vue de l'achèvement de la grande statue de la Liberté qui sera érigée sur Bedloe's Island, dans la rade de New York, en commémoration du centième anniversaire des Etats-Unis. L'artiste qui a modelé la statue et sous la direction de qui elle a été exécutée, est M. Bartholdi. Ceux qui ont vu sa statue de Lafayette, récemment inaugurée dans Union square, savent que son œuvre ne sera pas banale. On prévoit que la grande statue coûtera environ $120,000. La moitié de cette somme a déjà été recueillie en France, et on espère qu'une partie, sinon la totalité de l'autre moitié, sera fournie par les Etats-Unis. Des mesures devraient être prises immédiatement pour exécuter ce dessein.

—Les désordres continuent à Lyon à chaque représentation du Grand-Théâtre. Des désordres ont éclaté [illegible] soirée d'hier, pendant la représentation de *la Juive*, il y a eu [illegible] une véritable émeute. Les chants, les cris, les sifflets n'ont pas discontinué, et pendant toute la représentation on a hurlé: "A bas Sonterre!"

A l'extérieur, six cents personnes environ, massées vers le pont Morand, ont recommencé la scène d'hier; mais à dix heures on était parvenu à les disperser.

—Au mois de juillet de l'année dernière, le *Petit Marseillais* un jeune personnage, fils d'un député italien, M. de Villis, appartenant à une des meilleures familles de la Péninsule, s'embarqua sur le bateau *Saint-Marc*, de la Compagnie Fraissinet, qui faisait le trajet de Gênes à Naples. Mais ce passager n'arriva jamais à destination. Quand il devait l'y, la famille de Villis s'en informa et fit à ce sujet les plus actives recherches. Le capitaine du *Saint-Marc*, appelé devant le procureur du roi, à Naples, se déclara hors d'état de donner aucune explication.

Après plusieurs mois, cependant, on finit par apprendre qu'une nuit, pendant le voyage de M. de Villis, une rixe avait eu lieu à bord du *Saint-Marc*, entre des passagers de 3e classe, qui c'est alors que M. de Villis avait disparu, que le second du bateau en avait parlé, à son arrivée à Naples, au représentant de la Compagnie Fraissinet, mais qu'aussitôt il avait été débarqué et congédié.

Cet officier s'était rendu à Marseille après son licenciement. Le parquet de notre ville, immédiatement prévenu, chargea M. Arnaud, commissaire aux délégations, de l'interroger, et, à la suite de cet interrogatoire, deux individus ont été arrêtés et sont en ce moment dans les prisons de Naples.

On les accuse d'avoir dépouillé M. de Villis de tout ce qu'il possédait et de l'avoir ensuite jeté à la mer pour l'empêcher de se plaindre de ce larcin. L'affaire en est là pour le moment, mais on s'attend à un prochain dénouement.

LES CANNIBALES.—Le capitaine et l'équipage d'un bâtiment anglais, le *Dancing-Wave*, ont été massacrés par les indigènes des îles Salomon.

Le *Sydney Morning Herald*, du 5 juillet, en apporte la nouvelle:

Le *Dancing-Wave* était parti de Sydney pour se rendre à Somerset; il s'arrêta au groupe des îles Salomon et engagea un certain nombre d'indigènes de l'île de la Floride. Le 29 avril, pendant que le capitaine Harrison était occupé à prendre leurs noms, il se fit parmi eux un soulèvement général, et, immédiatement l'équipage fut tué à coups de tomahawks, à l'exception d'un seul homme.

Le capitaine descendit à la cabine, où il mourut sur-le-champ.

Le premier officier et le steward, qui s'étaient réfugiés dans la cabine, cruellement blessés, se tirèrent de deux coups de pistolet pour éviter de plus longues tortures.

William Broad sauta par dessus bord, s'empara d'une barque, s'échappa et se dirigea vers l'île Savora.

A Makera, il fut pris à bord du bâtiment de la marine royale le *Sandfly*, qui fit route immédiatement vers le lieu du massacre. Les indigènes du groupe des îles Salomon sont cannibales. C'est au moment où on se croit avec eux dans les meilleurs termes qu'ils se jettent sur vous et font usage de leurs armes.

—Le *Moniteur du Puy-de-Dôme* signale un phénomène météorologique des plus curieux, qui a été observé à Clermont.

Jeudi, vers neuf heures du soir, un magnifique arc-en-ciel lunaire se déployait du nord-ouest au nord-est, parfaitement dessiné et surmonté d'un second beaucoup plus indistinct.

Les couleurs étaient assez nettes, malgré l'obscurité relative du ciel; on y distinguait assez facilement tout le prisme dans son ordinaire.

L'arc-en-ciel semblait surmonter un amoncellement de nuages blancs et noirs qui produisait un effet tout à fait pittoresque.

L'apparition a duré un quart d'heure environ.

C'est la deuxième fois qu'on observe ce phénomène à Clermont.

—On lit dans la *Province* de Bordeaux:

[illegible]

—Un de nos diplomates en mission à Rome, [illegible]

[illegible]

FARE-ET-GARONNE.—[illegible]

Les Lois somptuaires.—[illegible]

—On vient d'enterrer à Westwick [illegible]

—M. le comte de Paris [illegible]

—La justice donne parfois lieu à de curieuses révélations [illegible]

Mlle Céline Montaland [illegible]

[illegible]

Feuilleton Littéraire [illegible]

CHAS. E. KELLS & VIEY, [illegible]

En débarquement des navires ALPHONSE & MARIE, FLORA GOODALE et en magasin.

200 [illegible]

En débarquement [illegible]

B ☆ P
B B J

En débarquement [illegible]

15 [illegible]

En débarquement du navire ALPHONSE ET MARIE de Bordeaux.

100 [illegible]

En débarquement [illegible]

60 [illegible]

PEYCHAUD & GARCIA.

[illegible]

Entrepôt de Tapis.

[illegible]

A louer

Collège de Spring Hill.

[illegible]

Avis aux propriétaires [illegible]
B. NAUTRE,

[illegible]

AVIS.

[illegible]

Demande d'emploi.

[illegible]

Avis au public.

Demande d'emploi.

AVIS.

AVIS.

Avis.

BOY'S BRICK-YARD,

[illegible]

LEON GODCHAUX

[illegible]

Société de Bienfaisance des Bouchers de la Nouvelle-Orléans.

[illegible]

Je vous invite,

[illegible]

A. WHITAKER,

[illegible]

PHARMACIE CENTRALE.
E. ALEIX,
PHARMACIEN.

[illegible]

Avis aux familles.

[illegible]

LEON MEDAL
CONFISEUR,

[illegible]

St-Bernard Coal Co.,

EARLINGTON, KY.

W. S. CAMPBELL

[illegible]

Charbon ! Charbon ! Charbon !

[illegible]

L. GIROT.

Tailleur Fashionable.

[illegible]

A LOUER.

A louer.

A louer.

A LOUER

[illegible]

J. MANDIN & CIE.,
NEGOCIANTS-COMMISSIONNAIRES,
57 rue Bienville - - - - - Nouvelle-Orléans,
[illegible]
GRAND VIN DE CHAMPAGNE
EUGÈNE CLICQUOT
[illegible]
LIQUEUR, "L'Ermite de Bordeaux."

AVIS AUX MARCHANDS — AVIS AUX MARCHANDS

AVIS
AUX
MARCHANDS !

LA MAISON
C. JAUBERT & CO.,
20 Rue de Chartres, N.O.

[illegible]

L'HUILE DE FOIE DE MORUE BRUNE
FAURE & MAILHO,

[illegible]

MONTRES WALTHAM AMERICAINES.
AGENCE
A. M. HILL,
Au No 38 de la rue St-Charles, coin Commercial Place,

[illegible]

H. J. RIVET,
PHARMACIEN-DROGUISTE
Importateur de Médicaments Patentés Français.

[illegible]

P. E. SARRAZIN,
279 rue Vieille-Levée, entre Ursulines et Hôpital.

[illegible]

FINE WINES, COGNAC. OLIVE OIL.
F.S
BORDEAUX

[illegible]

BERGIER & DE SMET, Sole Agents, 42 Decatur St.

[illegible]

A. W. MOFFETT & CO.,
Marchand de bois servant à la construction de navires, bateaux à vapeur, charettes et maisons.

[illegible]

LHOTE & CO.,
CHANTIER de BOIS du VIEUX BASSIN et FABRIQUE de CHASSIS, JALOUSIES et PORTES.

[illegible]

PHARMACIE FRANÇAISE,
A. CARROUCHE,

[illegible]

Tirage de Loterie de l'Etat de la Louisiane.

[illegible]

LAURENT LAGASSAGNE,

[illegible]

BOIS CHARPENTE

[illegible]